



Comité Social d'Administration de DIJON **du 05 octobre 2026**

Ce lundi 05 octobre 2026 s'est tenue la réunion du Comité Social d'Administration de la DI de DIJON. Pour rappel, cette réunion concerne l'ensemble des services OPCO, VITI, AG et SURV des 3 directions régionales de la DI de Dijon.

Siégeaient pour la parité syndicale, SOLIDAIRES Douanes, SNAD CGT, CFDT, UNSA Douanes, et USD FO.

En ouverture de la réunion, le SNAD CGT et SOLIDAIRES Douanes ont respectivement lu une déclaration liminaire. A l'instar des autres instances, le SNAD CGT et SOLIDAIRES Douanes ont assuré l'essentiel des interventions des représentants du personnel.

Réactions de la Direction aux liminaires

En réaction aux déclarations liminaires des 2 organisations syndicales, la Présidente précise :

- **concernant la loi RIPOST**, la Direction est en attente des arrêtés et des décrets d'application, mais ne nourrit pas d'inquiétudes sur les menaces concernant les prérogatives des douaniers et sur la pérennité des services, notamment des brigades de surveillance. Pour la DI, la Douane a ses spécificités et peut travailler en toute intelligence avec les autres services de l'État (Police, Gendarmerie).

Le SNAD CGT n'est pas de cet avis, considérant que l'autorité préfectorale, de laquelle dépend désormais les services de douane, peut très bien décider de limiter les prérogatives, les missions et les implantations géographiques des douaniers, sans que la Direction ne puisse intervenir pour influencer sur cette décision !

- **concernant le bilan sur la réforme des services VITI de l'Interrégion** réclamé par la CGT, la DI abonde dans notre sens mais estime que son application dans certains services n'aboutit pas à une «vitesse de croisière» dans la gestion et le fonctionnement de ces services.

- concernant les remarques liées aux points à l'ordre du jour sur le bilan des expérimentations pour la surveillance de la frontière suisse, sur l'affectation d'un agent SU à la DI de Dijon et sur la démarche probité, nous y reviendrons dans le présent compte-rendu.

1) Approbation du PV du 12 mars 2026

Malgré l'envoi tardif lié aux tergiversations en raison de la vacance de poste du Secrétariat Général de la DI, le PV est approuvé à l'unanimité par les représentants du personnel

2) Bilan de l'expérimentation d'un réaménagement des horaires d'ouvertures des aubettes en frontière suisse, sur les sites de LA CURE (Rousses BSE) et de COL FRANCE (Morteau BSE)

a) Bilan pour LA CURE (Les Rousses BSE)

La Direction motive cette expérimentation car elle constate que maintenir en point fixe la BSE le samedi est inopportune en raison de l'absence de trafic commercial et une activité résiduelle liée aux visas et aux contrôles des bordereaux de détaxes .

Pour la Présidente, l'idée n'est pas de «lâcher» la frontière, ni de réduire la voilure et de supprimer sur le long terme les brigades officiant sur la frontière suisse, mais de redéployer en contrôle mobile sur les points de passage non gardés les agents de la brigade sur une frontière «passoire» de plus de 250 kilomètres. Les équipes mobiles s'appuieraient sur l'utilisation de drones permettant une surveillance réactive des axes de circulation. En raison d'un effectif insuffisant au sein de la BSE, il devient difficile de tenir une aubette à deux agents tous les samedis.

Pour la DI, l'idée n'est pas que les BSE deviennent des BSI.

Concernant les bordereaux de détaxes, c'est le PAE qui les régulariseraient à posteriori. Cette charge de travail supplémentaire pour le PAE est jugée absorbable par l'agent concerné, même si dans le temps, elles restent à apprécier.

La DI estime qu'on n'abandonne pas la frontière mais qu'en fonction des moyens à sa disposition, «on rationalise»

Le point de vue de la CGT

- Encore une fois, «ce sont les manques d'effectifs qui conditionnent les missions et le travail plutôt que d'adapter les effectifs aux missions».

Sous couvert d'une meilleure efficience, la Direction abandonne progressivement les points fixes, qui peuvent, par la présence de collègues, être dissuasifs à la fraude, et opte pour des dispositifs mobiles chronophages en effectifs (équipe pour le drone+équipe mobile d'interception).

Les côtes de service risquent d'être difficiles à établir en raison des effectifs restreints et du nombre d'agents nécessaires au dispositif mobile «drones/équipe d'interception».

- Nous sommes conscients que pour nos collègues de la Surveillance, le travail en point fixe a moins d'intérêt qu'en mobile, mais les solutions proposées par la Direction consistent à gérer une pénurie de personnel et à assumer l'incurie de la Direction des Douanes, qui a abandonné, depuis 20 ans, de nombreux points de contrôle sur les 250 kilomètres de la frontière suisse avec la France.

- Certaines données transmises par la direction comme le chiffrage du contentieux sur point fixe ou mobile ne nous a pas été transmis par la Direction.

- Le SNAD CGT rappelle que la Douane est une administration de contrôle des marchandises et pas une administration des procédures dématérialisées. A travers les projets de dématérialisation de nombre de procédures (bordereaux de détaxe, carnet ATA, dédouanement voitures...) et en conséquence de la volonté de la Direction de limiter la présence douanière en point fixe, le SNAD CGT s'inquiète de l'abandon progressif du service public douanier en frontière.

Le vote des OS

Les représentants du SNAD CGT votent contre pour les raisons suivantes :

- En raison de l'abandon progressif des missions de service public et de contrôle de la frontière déjà dégradées, lié aux sous-effectifs et à l'incapacité de l'Administration d'y remédier autrement que par la réduction de l'offre de services douaniers. Le problème de fond reste les effectifs. Avec suffisamment d'effectifs abondés, le contrôle en point fixe et le contrôle aléatoire des points de passage non gardés seraient possible.

- En agissant ainsi, "on gère la pénurie d'effectifs pour donner l'apparat d'une présence douanière sur la frontière".

- En raison d'une expérimentation incomplète, puisque la problématique liée aux contentieux et au transfert des charges de travail (bordereaux de détaxe pour PAE) est incomplète.

- En raison de la redéfinition du périmètre du service public rendus aux usagers.

Pour la CGT, le contrôle des marchandises et le service public en point frontière sont indispensables et ne doivent être sacrifiés sous l'autel de la priorisation des missions, et de la rationalisation budgétaire en raison du manque d'effectif.

b) Bilan pour COL FRANCE (Morteau BSE)

La Direction utilise les mêmes éléments de langage que pour LA CURE, en constatant que maintenir en point fixe la BSE le samedi n'est pas appropriée en raison de l'absence de trafic commercial. Cependant l'activité liée aux visas des bordereaux de détaxes est plus importante mais pour des petits montants.

Le point de vue de la CGT

- Même point de vue déjà exprimé pour la BSE des ROUSSES (LA CURE), «ce sont les effectifs qui conditionnent à modifier les missions et le travail plutôt que d'adapter les effectifs aux missions».

- Le SNAD CGT, à l'instar d'autres OS, s'inquiète des problèmes récurrents d'effectifs de la brigade de Morteau, en raison d'un manque d'attractivité de la brigade (notamment en sortie d'écoles) et des mouvements perpétuels de personnel (mutation), qui font que la BSE se retrouve régulièrement en effectif à flux tendus.

Le vote des OS

Les représentants du SNAD CGT votent contre avec le même argumentaire que pour la Cure, en ajoutant qu'outre la dégradation du maillage du service public douanier à la frontière, nos représentants s'inquiètent de la soutenabilité sur le long terme du transfert des charges de travail vers le PAE (gestion des bordereaux de détaxe ...).

Pour ces 2 points soumis aux votes, les autres OS ont voté la même chose que la CGT, à l'exception de l'UNSA DOUANE, dont l'abstention a contribué à ce que le projet de l'Administration passe.

3) Point d'information sur l'expérimentation d'un réaménagement des horaires d'ouvertures du service public en frontière suisse de DELLE

La DI nous fait part oralement de la réflexion de la Direction de fermer l'aubette de DELLE BSE le dimanche en raison de l'absence de trafic commercial et qui est essentiellement ouverte pour des activités de gestion des bordereaux de détaxes et pour les carnets ATA.

La Direction précise que les opérations liées aux carnets ATA, sont élevées et spécifiques, puisqu'elles sont liées à des opérations particulières (chevaux, manifestations sportives, concerts...).

La DI précise que ce projet n'est pas lié à l'arrivée du SMBI (Scanner à Moyenne et Basse Intensité) sur Delle mais vise à une meilleure surveillance de la frontière en mobilité.

L'expérimentation envisagée par la Direction n'est pour l'instant pas lancée.

Le point de vue de la CGT

A l'instar de la CURE et de DELLE, le SNAD CGT constate que la «mobilité dans les contrôles et la dématérialisation» sont les solutions préconisées par la DI pour pallier aux manques d'effectifs et assurer une présence douanière efficiente sur une frontière devenue selon elle trop poreuse.

Nous nous inquiétons de l'abandon d'un point fixe de service public et d'une nouvelle déportation des charges de travail liées aux carnets ATA vers les bureaux de douane limitrophes et vers le PAE, à l'instar des dédouanements de voitures ou des bordereaux de détaxe, qui, quand ils ne sont pas faits en frontière, se détournent vers le PAE et vers les bureaux intérieurs !

4) Point d'information sur l'affectation à la DI d'un agent de la surveillance

Suite à la fermeture de l'antenne de l'ONAF de Dijon, deux agents ont été restructurés. Un agent sera affecté à la CRPC SU de la DR de Bourgogne et un autre agent (sous statut SU) sera affecté à la DI de Dijon.

C'est un effectif supplémentaire ajouté aux effectifs de l'Interrégion.

L'administration, au regard des compétences de l'agent et de sa qualité de moniteur TPCI, a tenu à le conserver dans la Direction. Cette affectation permet de répondre au déficit récurrent de moniteurs TPCI dans l'Interrégion.

L'agent va intégrer le pôle FP en tant qu'agent SURV et va dépendre hiérarchiquement de la DI et du pôle RH. Ses fonctions consisteront en des missions de rédacteur, de moniteur TPCI et de référent sécurité. Sans liens hiérarchiques avec les autres moniteurs TPCI officiant dans les 3 DR, il les assistera dans les formations TPCI, il les suppléera les formations en cas de vacance dans les 3 régions, et aidera à la mise en place de formations dans un rôle de conseil.

L'agent participera aux Observatoires Régionaux de Sécurité (ORS).

La DI précise qu'il a été aussi demandé en complément à l'agent de postuler au monitorat de tir. Le succès au monitorat de tir, complémentaire à la spécialité TPCI, ne conditionne pas le maintien de l'agent à ce poste.

Des immersions en brigades, notamment à la BSI de Dijon, sont prévues.

Le point de vue de la CGT

- Le SNAD CGT se satisfait que, dans le cadre d'une restructuration, la Direction se soucie enfin des intérêts familiaux d'un agent, même si les intérêts professionnels (maintien d'un moniteur TPCI dans la DI de Dijon pour pallier aux pénuries d'agents spécialistes) ont présidé à ce choix.

- Le SNAD CGT comprend les inquiétudes que pourraient nourrir les autres moniteurs TPCI d'être «chapotés» par un autre agent, mais la DI insiste sur l'absence de lien hiérarchique.

La note diffusée dans les 3 DR, comme dans les prochaines semaines la programmation de réunions réunissant les moniteurs de tir et le nouveau «réfèrent sécurité» visent à rassurer tout le monde sur les prérogatives de chacun.

- En cas de départ de l'agent de la circonscription, le SNAD CGT nourrit les mêmes inquiétudes que SOLIDAIRES Douanes quant à la nécessité de recruter par enquête un nouvel agent, en raison des spécificités du poste et des qualifications nécessaires à ce poste.

5) Audit sur la sécurisation des emprises douanières

a) Des problèmes sur la forme

La majorité des OS s'étonne de l'absence de transmission de documents de travail, alors que sur le sujet, des documents internes (note administrative, guide méthodologique...) existent.

L'irrespect des OS prend une nouvelle tournure quand il nous est présenté un powerpoint, que la Direction n'a pas souhaité nous transmettre en raison du caractère confidentiel du document !

La réponse de l'Administration, qui légitime l'absence de transmission des documents en raison de leur confidentialité, n'est pas acceptable

La CGT et SOLIDAIRES rappellent à la DI les articles 2 et 11 du règlement intérieur sur la transmission de documents préalables au CSA, et précisent qu'en tant que douaniers, les élus sont tous assermentés et tenus au devoir de réserve et au secret professionnel.

Nous informons le chef du Pôle Moyen Ressources, qui semble l'avoir oublié, que les mails en sécurisé de documents sensibles sont possibles.

Comment les représentants du personnel peuvent-ils exercer correctement leurs mandats avec de tels agissements ?

b) Sur le fonds

En se basant sur les grilles d'audits et le guide méthodologique de sécurisation des bâtiments douaniers, la DI a, depuis 2025, mobilisé les 300 000 €uros (issu du fonds national de 1,6 millions d'€uros) alloués par la Direction Générale, ainsi qu'une partie du budget du Pôle Moyens Ressources, pour privilégier la sécurisation d'un certain nombre de sites douaniers SURV et OPCO de l'Interrégion.

Les difficultés liées aux sites partagés avec d'autres administrations, comme l'évolution des périmètres géographiques limitrophes à certains services douaniers, imposent à la Direction des contraintes supplémentaires.

La sécurisation des sites (portail, portes, badges, barreaudages...) doit nécessairement se faire en adéquation avec l'organisation des services.

L'opacification des clôtures, l'électrification des portails, le barreaudage des fenêtres, les systèmes d'alarmes et la vidéosurveillance sont les principales dépenses de sécurisation entreprises par la Direction pour les brigades (Montbéliard, Dijon, Auxerre, Lons, Orléans...) comme pour certains sites OPCO (Besançon, Tours, Dijon, Delle...) de l'Interrégion.

Pour 2027, des travaux seront privilégiés à DELLE, à la BSE des Rousses (sécurité de l'aubette et amélioration énergétique du bâtiment, carport) et à la BSI de Chalon sur Saône.

Des dysfonctionnements persistants de matériels sont signalés à la Direction sur le site OPCO de LONS, et à la BSE de Pontarlier. Le PMR se doit de rapidement les prendre en charge !

6) Point d'information sur les élections professionnelles

Les élections prévues entre le 03 et le 10 décembre 2026 se feront par scrutin électronique.

Chaque agent sera invité à télécharger sa carte d'électeur par la transmission de 2 courriels, avec un identifiant et un mot de passe temporaire, pour pouvoir voter par voie électronique sur un site unique à tous les scrutins.

Un mail sur lequel figure un pas à pas, sera transmis par la DG.

Pour information, les agents devront voter pour 6 scrutins, dont 2 scrutins locaux (Commission Territoriale de la Masse de Dijon et CSA local) et 4 scrutins nationaux (CSA Ministériel, CSA de Réseau, CAPN lié à la catégorie de l'agent et Conseil d'Administration de la Masse).

7) Point sur la démarche probité

La DI revient sur cette démarche, qui s'impose à tous les agents avant fin 2026.

Cette démarche s'appuie sur deux formations obligatoires, une e-formation préalable sur la probité, suivie d'un module de formation qui doit être assuré dans chaque service par les référents probité de l'Interrégion. Les référents probité sont la cheffe de FRHL, le chef de PPCI, le chef de la FP, le chef du PAE de Dijon et le divisionnaire de TOURS.

Il est privilégié la présentation du module de formation par l'un des référents, lors des réunions de service, sur un temps voulu plus court (1h30) pour éviter que cela soit trop chronophage pour les agents.

Une fiche réflexe, à l'attention des chefs de service, ainsi qu'une page sur l'Intranet douanier sont prévues.

Le point de vue de la CGT

- Le SNAD CGT trouve positif que la Douane élabore un plan probité, visant à protéger ses agents et à encadrer les risques de compromission, d'ingérence et d'approche par des organisations criminelles, par des opérateurs ou par des tiers.

- Le SNAD CGT s'inquiète que cette démarche protectrice ne se transforme pas en outil culpabilisant pour l'ensemble des agents ou en outil inachevé ne couvrant que certains agents.

La limite entre «flicage», contrôle de l'exécution du service et contrôle interne peut rapidement être dépassée.

- **Le SNAD CGT se veut porteurs de propositions**, car différentes actions pourraient être entreprises :

a - des actions visant à l'anonymat de l'ensemble des actes douaniers pour les SURV comme pour les OPCO,

b - une protection fonctionnelle des agents victimes de toutes les formes de pression et parfois ciblés par des plaintes,

c - une formation spécifique sur les dangers des réseaux sociaux et sur les risques numériques,

d - un moratoire sur la limitation des durées d'affectation dans les services dits «sensibles» et **sur la mobilité obligatoire** imposée à certains postes dits «à risques». Cette doctrine de la DG est pour nous injuste et pénalisante, et jette l'opprobre sur les agents de ces services,

e - un soutien hiérarchique systématique lors de toute pression ou lobbying exercée sur des collègues

La Présidente nous répond que la formation n'insinue pas que les agents sont corrompus, ni facilement manipulables. A travers ces formations, la Direction cherche à sensibiliser les agents sur les erreurs qui peuvent être commises et sur les tentatives d'approche dont ils peuvent être victimes dans un cadre public, privé ou familial.

Le DR de Bourgogne nous fait part du retour positif de certains agents sur ces formations et nous rejoint sur la vigilance à avoir au sujet des réseaux sociaux et des risques numériques.

8) Les questions diverses

a) Courriel de la Division de Bourgogne, de recensement des congés du dernier trimestre 2026 et début 2027 pour tous les chefs de services, pour les adjoints et pour les agents faisant office d'adjoints en dehors des calendriers de permanence opérationnelles (OPCO ET SURV).

- Le SNAD CGT, alerté à plusieurs reprises sur le sujet, s'interroge sur l'intérêt de cette demande, d'autant que, sauf erreur de notre part, la division dispose des droits sur Sirhius et sur Matthieu pour effectuer ces vérifications.

Cette initiative est-elle seulement en Bourgogne et poursuit quels objectifs ?

- Le SNAD CGT estime que les chefs de service, les adjoints ou agents faisant office d'adjoints, ont suffisamment de contraintes en dehors des permanences opérationnelles obligatoires pour certains, pour ne pas avoir à subir de telles contraintes ? Prévoir ses absences sur 4 mois n'est-il pas excessif, pour des agents suffisamment corvéables à merci ?

- Les adjoints, et agents assimilés adjoints, dont nous ne cessons de revendiquer la valorisation (salariales, carrière, promotion...) car ils subissent les mêmes contraintes que les chefs de service, méritent-ils d'être traités ainsi ?

Le DR nous accorde qu'il n'a pas en sa possession le courriel pour comprendre l'objet de la demande et s'assurer du ton employé dans le courriel.

Le problème selon lui, tient à un service, dont le fonctionnement s'est fait sans chef de service ni adjoint, en raison de congés pris par les 2 agents en même temps.

Pour la CGT, il est dommage que l'ensemble des chefs de service et des adjoints ou assimilés adjoints, pâtissent d'une situation particulière, qui aurait mérité un tout autre traitement par la Division.

A l'heure où nous rédigeons ce courriel, il semblerait que la Division de Bourgogne ait lâché un peu de lest sur ce sujet ! L'intervention du SNAD CGT aurait-elle influé sur ce changement d'attitude ?

b) Bilan d'étapes des travaux d'aménagement d'Orléans BSI

Suite à la question de SOLIDAIRES Douanes, la Direction nous précise que les travaux avancent bien et que les aménagements intérieurs seront prêts début février 2027.

Une installation des agents de la BSI peut être envisagée pour fin février ou début mars 2027.

Suite à l'action intersyndicale, il est appréciable que les revendications liées à l'aménagement du coin repas aient été prises en compte par la Direction.

Calendrier des travaux restants : Démontage des modulaires, réfection des façades, reprise de l'enrobé et pose du carport.

c) Point d'étapes sur le projet de déménagement du siège de la DI vers les locaux de la RI de Dijon

Suite à la libération des locaux de l'ONAF à la RI de Dijon, la DI souhaiterait que la Direction Interrégionale déménage ses locaux vers la RI, car le siège actuel de la DI, dans des locaux résidentiels sans sécurité, n'est pas adéquat.

C'est pour cela que la DI a porté son intérêt sur les locaux libérés par l'ONAF, en espérant que les lobbyings exercés par l'INSEE et les Voies Navigables de France pour récupérer les bâtiments n'influent pas sur ce projet de la Direction.

La DI nous précise que ce projet est lié aux problèmes de sécurité inhérents au siège actuel de la Direction, et aux évolutions de la politique immobilière de l'État (densification immobilière).

Le projet pour l'instant n'est pas ficelé et a donné lieu à une réunion d'informations réunissant les agents des 2 services en septembre dernier.

Pour la CGT, quel est l'intérêt de réunir les agents des deux services, pour un projet, dont on nous dit, qu'il n'est pas encore entériné ?

Pourquoi aucun paramétrage des m² de la Direction, ni aucun mesurage des futurs locaux de la RI n'ont été présentés par la DI lors de cette réunion ?

Pourquoi ce projet, qui nous semble plus avancé qu'on nous le dit, ne donne lieu à aucune information sur ses impacts et sur l'organisation spatiale des services, sur les trajets domicile-travail des agents, et sur l'organisation du travail des différents services concernés ?

Le schéma envisagé par la DG quant à la pérennité de la RI de Dijon, dont la CGT n'a eu de cesse de s'inquiéter dans ses interventions en instances, aurait-il une quelconque influence sur ce projet ?

Les agents de la DI, comme ceux de la RI, méritent de la transparence sur le sujet !

***Les Représentants du SNAD CGT au CSA de la DI de DIJON
(Christophe DIMECH, Christophe BOUDOT et Adrian LEVAVASSEUR)***